

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Finistère
Éducation
nationale

CIRCONSCRIPTION
de QUIMPER ASH
Adaptation

Dossier suivi par
François Xavier
LECOQ

Téléphone
02 98 98 70 02

Télécopie
02 98 98 99 10

Mél.

Ce.0291619c@ac-rennes.fr

CIRCONSCRIPTION
de QUIMPER ASH
Handicap

Dossier suivi par
Nicole
ANDRÉ

Téléphone
02 98 98 99 25

Télécopie
02 98 98 98 70

Mél.

lenhand29.ash@ac-rennes.fr

1, Boulevard du Finistère
CS 45033
29558 Quimper cedex 9

Site internet
www.ac-rennes.fr/ia29

La directrice académique
Directrice des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
publiques et privées
Mesdames et Messieurs les Directeurs des
Instituts Médico-Educatifs
Mesdames et Messieurs les Principaux des
Collèges
Mesdames et Messieurs les Directeurs adjoints de
SEGPA

Pour information :
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale
Monsieur le Directeur diocésain de
l'enseignement catholique

Quimper, le 17 octobre 2017

Objet : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les
enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap
(CAPA-SH) - SESSION 2018

Références : Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004, JO du 7 janvier 2004
Arrêtés du 5 janvier 2004, JO du 7 janvier 2004
CAPPEI : Décret n°2017-169 du 10 février 2017, Circulaire relative à la formation
professionnelle

CAPA-SH - session 2018

Le registre des inscriptions au CAPA-SH sera ouvert du 16 octobre au 24
novembre 2017 inclus.

Seuls sont concernés, pour cette ultime session :

- les enseignants engagés, à la date de publication du décret n°2017-169 du 10 février 2017, dans les formations préparant au CAPA-SH ;
- les candidats ayant présenté les épreuves du CAPA-SH à la session 2017 sans obtenir la certification et exerçant sur un poste spécialisé peuvent présenter à nouveau l'ensemble des épreuves du CAPA-SH lors d'une ultime session en 2018.

Le CAPA-SH s'adresse aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

Le CAPA-SH est destiné à attester la qualification des enseignants du 1er degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

Les épreuves de l'examen se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par la Directrice académique.

L'épreuve professionnelle comporte la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (quarante-cinq minutes chacune). Elle est suivie d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure. L'épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel a une durée de trente minutes.

Le dossier d'inscription au CAPA-SH devra être :

- soit téléchargé sur le site de l'Académie de Rennes, à la rubrique « personnels », « certifications complémentaires »
- soit réclamé par courrier à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, accompagné d'une enveloppe timbrée format 21x29,7 libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,45 €.
- soit réclamé par courriel :
 - pour les options A, B, C, D à l'adresse : ienhand29.ash@ac-rennes.fr
 - pour les options E, F et G à l'adresse : ce.0291619c@ac-rennes.fr

Le dossier complété devra être retourné avec les pièces justificatives au secrétariat de l'IEN ASH (17 Heures dans l'hypothèse d'un dépôt, minuit dans l'hypothèse d'une transmission postale, le cachet de la poste faisant foi et l'envoi devant être suffisamment affranchi).

Quel que soit le motif invoqué, aucun dossier d'inscription CAPA-SH ne sera accepté après la date limite de renvoi fixée **au 24 novembre 2017.**

Les candidats au CAPA-SH adresseront, pour le **VENDREDI 13 AVRIL 2018, avant 17 h**, en recommandé avec accusé réception, au secrétariat de l'IEN ASH, **leur mémoire professionnel, en quatre exemplaires.**

Tout candidat qui ne respectera pas cette date ne pourra se présenter aux épreuves.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnes susceptibles de s'inscrire à cette ultime session, le CAPA-SH laissant place ensuite au CAPPEI.



Caroline LOMBARDI PASQUIER